

## Localiser la ligne des hautes eaux (LHE)

A titre d'information, vous trouverez ci-dessous des méthodes pour localiser la ligne des hautes eaux. Ces méthodes ne remplacent pas l'expertise d'un biologiste, professionnel de référence pour la localisation de la LHE.

La ligne des hautes eaux est un concept utilisé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour définir la limite supérieure des lacs et cours d'eau et le début du milieu terrestre adjacent.

La ligne des hautes eaux se situe à la limite naturelle des hautes eaux et peut se localiser selon les contextes aux endroits suivants:

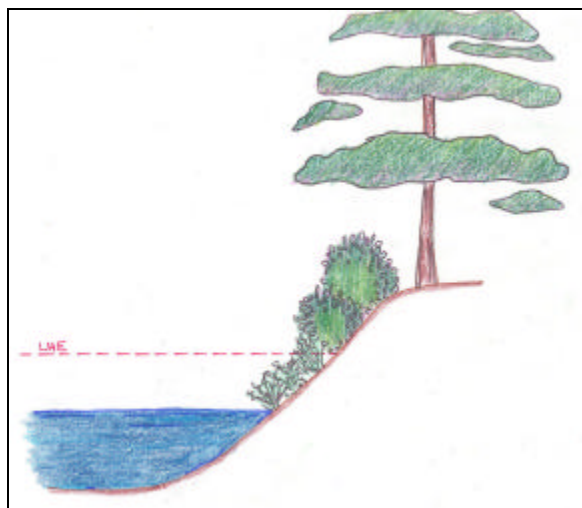
- À l'endroit où l'on passe d'une prédominance de plantes aquatiques à une prédominance de plantes terrestres, ou s'il n'y pas de plantes aquatiques, à l'endroit où les plantes terrestres s'arrêtent en direction du plan d'eau.

S'il n'y pas de plantes aquatiques, à l'endroit où les plantes terrestres s'arrêtent en direction du plan d'eau :



Croquis : Sabine Vanderlinden, Ville de Bromont, septembre 2010

À l'endroit où l'on passe d'une prédominance de plantes aquatiques à une prédominance de plantes terrestres :



Croquis : Sabine Vanderlinden, Ville de Bromont,  
septembre 2010.

- Dans le cas où il y a un ouvrage de retenue des eaux qui est encore en fonction, la LHE correspond à la côte maximale d'exploitation de l'ouvrage hydraulique pour les terrains situés en amont.
- Dans le cas où il y a un mur de soutènement légalement (avec permis de la ville) érigé, la LHE correspond au haut de l'ouvrage.
- A défaut de pouvoir déterminer la ligne des hautes eaux à partir des critères précédents (parce que la rive a subi des modifications comme des remblais, des murs en roches ou béton construits sans permis ou encore qu'elle a été déboisée,ensemencée et tondue régulièrement...), la LHE peut être localisée avec la limite des inondations de récurrence de 2 ans, laquelle est considérée équivalente à la ligne établie selon les critères botaniques définis précédemment.